



Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le mercredi 11 décembre 2024 à 13 h 30, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : le maire de la ville de L'Île-Cadieus, Daniel Martel, le préfet suppléant et maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin, le maire de la municipalité de Pointe-des-Cascades, Peter Zytynsky, la mairesse de la ville de Saint-Lazare, Geneviève Lachance, le maire de la ville de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Sainte-Marthe, François Pleau et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Mario Tremblay.

Sont également présents, messieurs Alexandre Lambert, directeur général par intérim, Réjean Guay, directeur de la sécurité incendie et civile, environnement et infrastructures, mesdames Maité Thibault, directrice de la comptabilité et des finances, Jennifer Bourgon, greffière et directrice de la cour municipale régionale et Marie-Hélène Rivest, directrice du greffe de la MRC et greffière-trésorière.

Est absente, la mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

CA 24-12-11-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Peter Zytynsky** et résolu

d'ouvrir la séance à 13 h 34.

Proposition adoptée.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CA 24-12-11-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Proposition adoptée.

3. **PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2024 : ADOPTION**

CA 24-12-11-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **François Pleau** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 13 novembre 2024 tel que présenté.

Proposition adoptée.

4. **PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS**

Aucune présentation effectuée.

5. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

5.1 **GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**



5.1.1 LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE : ADOPTION

CA 24-12-11-04 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Peter Zytynsky**
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Martel** et résolu

de recommander au conseil de la MRC l'adoption de la liste MRC 24-12-11 des comptes payés, à payer et des dépôts directs.

« Je, soussignée, Marie-Hélène Rivest, directrice du greffe de la MRC et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 24-12-11, le tout en fonction du budget adopté ».

Marie-Hélène Rivest

Proposition adoptée.

5.1.2 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES EMPLOYÉS DE LA MRC : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

5.1.3 APPUI FINANCIER DE 4 810 \$ AU COMITÉ 21 QUÉBEC POUR LE PROJET D'OUTIL DE COLLECTE DE DONNÉES UNIFORMISÉES POUR LES INTRANTS ET EXTRANTS TEXTILES DES FRIPERIES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR) et son plan d'action, le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2024-2030 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) 2024-2030 de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);

CONSIDÉRANT qu'environ 2240 tonnes de matières résiduelles textiles sont générées sur le territoire de la MRC par année et que 1720 tonnes sont éliminées annuellement;

CONSIDÉRANT le rôle important des friperies du territoire dans l'atteinte des objectifs du PGMR et du PMGMR;

CONSIDÉRANT le portrait des friperies de la MRC de Vaudreuil-Soulanges effectué en 2023 par le Comité 21 qui démontre qu'environ 75 % des dons textiles reçus par les friperies participantes ne sont pas revendus au public, que 29 % de ces dons pourraient être revendus tel quel et 63 % pourraient être mis en valeur dans une filière de recyclage;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'avoir une connaissance approfondie des intrants et extrants des friperies du territoire (quantité et qualité) sur plusieurs saisons afin de mettre en place des projets réalisables et conséquents pour la gestion des matières textiles du territoire et d'en assurer une reddition de compte quantifiable;

CONSIDÉRANT le manque d'outil uniformisé pour la gestion adéquate et efficace des données relatives aux intrants et aux extrants dans les friperies;

CONSIDÉRANT que les friperies du territoire seront incluses dans le projet pour que l'outil développé réponde à leurs besoins et à leur capacité de gestion;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité environnement lors de la rencontre tenue le 4 décembre 2024;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 452 10 446;



POUR CES MOTIFS,

CA 24-12-11-05 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Geneviève Lachance**
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Martel** et résolu

d'autoriser une contribution financière de 4 810 \$ au Comité 21 Québec pour le développement d'un outil de collecte de données uniformisées pour les intrants et extrants textiles des friperies en collaboration avec les friperies du territoire.

Proposition adoptée.

5.2 GREFFE ET LÉGISLATION

5.2.1 RÉSOLUTION 24-11-27-24 - NOMINATION DE M. DANIEL MARTEL COMME MEMBRE DU SECTEUR 3 POUR SIÉGER AUX SÉANCES DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES SUITE À LA DÉMISSION DE MME CHLOE HUTCHISON : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

5.3 BÂTIMENTS

Aucun sujet traité.

6. COMMUNICATION

Aucun sujet traité.

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1 CONSEILLER EN SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE : AUTORISATION DE CRÉATION DE POSTE ET DE RECRUTEMENT

CONSIDÉRANT la priorité accordée à la sécurité des citoyens et des biens à l'égard des risques d'incendie par l'efficacité et la fiabilité des radiocommunications incendie et des services du centre d'urgence 911 sous compétence de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le poste de responsable en sécurité incendie et civile a été converti en poste de directeur, cumulant la direction du service de l'environnement, de la gestion des cours d'eau et des infrastructures de la MRC;

CONSIDÉRANT le besoin d'assurer en tout temps et en toute situation la continuité des activités en matière de sécurité incendie et civile, d'effectuer sur une base quotidienne des suivis administratifs et techniques auxquels s'ajoute la coordination des activités issues de plusieurs comités composés de représentants des 16 services de sécurité incendie sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la nécessité de rehausser la coordination auprès de tous les services de sécurité incendie et parties prenantes en regard aux actions prescrites du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, aux mises à jour, aux audits et au maintien aux normes du système d'urgence en milieu isolé;

CONSIDÉRANT les défis croissants liés aux changements climatiques menant au besoin d'assurer une connaissance et une gestion rehaussée des risques sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges pour lequel l'édiction de la *Loi sur la sécurité civile*, en vigueur depuis le 28 mai 2024, visera l'élaboration d'un plan régional de résilience aux sinistres sous la responsabilité de la MRC et en collaboration avec toutes les villes/municipalités de Vaudreuil-Soulanges;



CONSIDÉRANT QUE la création du poste de conseiller en sécurité incendie et civile assurera un appui en continu au directeur et procurera l'agilité nécessaire pour répondre en toute efficacité aux exigences de la MRC en matière de sécurité incendie et civile ainsi que pour s'enquérir d'éventuelles responsabilités supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 220 00 141;

POUR CES MOTIFS,

CA 24-12-11-06 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay**
APPUYÉ PAR : monsieur **Peter Zytynsky** et résolu

d'approuver la création d'un poste de conseiller en sécurité incendie et civile;

de recruter un conseiller en sécurité incendie et civile, à trente-cinq (35) heures par semaine, en fonction de la classe salariale 8 de la convention collective en vigueur.

Proposition adoptée.

7.2 AGENT DE DÉVELOPPEMENT EN ENVIRONNEMENT : AUTORISATION DE CRÉATION D'UN POSTE TEMPORAIRE D'UNE DURÉE DE 5 ANS ET DE RECRUTEMENT

CONSIDÉRANT la modernisation de la collecte sélective, encadrée par le Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles (Q-2, r. 46.01);

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette modernisation, une entente préliminaire de partenariat entre Éco Entreprise Québec (ÉEQ) et la MRC de Vaudreuil-Soulanges a été signée le 24 avril 2024 pour une durée de 5 ans, soit du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029 et ce, avec deux années d'option pouvant prolonger l'entente jusqu'au 31 décembre 2031;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de cette entente imposeront à l'équipe de l'environnement de la MRC de nouvelles responsabilités à l'égard de la collecte et du transport des matières recyclables, tant au niveau opérationnel qu'au niveau de la reddition de compte;

CONSIDÉRANT QUE cette reddition de compte et le respect général de l'entente préliminaire de partenariat sont nécessaires pour l'obtention du remboursement et des compensations des coûts relatifs à la collecte et au transport des matières recyclables;

CONSIDÉRANT l'implication de l'équipe de l'environnement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'égard de projets structurants en environnement et la mise en œuvre de son Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2024-2030, nécessitant un engagement soutenu et en continu par surcroît des nouvelles responsabilités associées à la modernisation de la collecte sélective;

CONSIDÉRANT que l'entente préliminaire de partenariat prévoit une compensation des coûts associés aux activités de gestion liées au service de collecte et de transport des Matières recyclables, notamment les activités d'administration et de suivi opérationnel à la hauteur de 1,65 \$ par année pour chaque unité d'occupation desservie par un service de collecte des matières recyclables sous la gestion de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 400 00 141

POUR CES MOTIFS,

CA 24-12-11-07 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : madame **Geneviève Lachance** et résolu

d'approuver la création d'un poste d'agent de développement en environnement (temporaire et syndiqué) pour une durée de 5 ans;



de recruter un agent de développement en environnement (temporaire et syndiqué), à raison de 35 heures par semaine, pour une durée déterminée de 5 ans, selon la classe 7 de la convention collective en vigueur.

Proposition adoptée.

7.3 MODIFICATIONS ORGANISATIONNELLES AU SEIN DE LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE - ABOLITION DE DEUX POSTES DE COMMIS À LA COUR ET CRÉATION D'UN POSTE DE PERCEPTEUR DES AMENDES ET RECRUTEMENT : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE des économies opérationnelles et une meilleure allocation des ressources humaines peuvent être réalisées à la Cour municipale régionale;

CONSIDÉRANT QU'en raison du départ à la retraite d'un membre de l'équipe, une réévaluation des besoins du service a été effectuée;

CONSIDÉRANT QU'une réévaluation des tâches de commis à la cour, orientée vers la perception est nécessaire dû au grand nombre de dossiers en attente de perception;

CONSIDÉRANT QUE le volume des amendes traitées a augmenté au fil du temps nécessitant un renforcement de l'équipe chargée de leur perception et de leur gestion;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout d'une poste de percepteur des amendes permettrait d'améliorer la gestion des amendes et d'optimiser les processus internes en conformité avec les objectifs de l'organisation;

CONSIDÉRANT QUE les tâches de perception complexes sont actuellement effectuées par la greffière de la CMR;

CONSIDÉRANT l'accord du Syndicat sur l'abolition des deux postes de commis à la cour municipale régionale et l'ajout d'un poste de percepteur des amendes;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 120 00 141;

POUR CES MOTIFS,

CA 24-12-11-08 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Geneviève Lachance**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'abolir les deux postes de commis à la cour municipale régionale à compter du 3 janvier 2025;

d'approuver la création d'un poste de percepteur des amendes à raison de 35 h par semaine, pour une durée indéterminée, en fonction de la classe salariale 5 de la convention collective en vigueur;

d'approuver le recrutement d'un percepteur des amendes.

Proposition adoptée.

7.4 TECHNICIEN JURIDIQUE AU SERVICE DU GREFFE : AUTORISATION DE CRÉATION DE POSTE ET DE RECRUTEMENT

CONSIDÉRANT les besoins du Service du greffe;

CONSIDÉRANT l'accord du Syndicat de créer un nouveau poste de technicien juridique au Service du greffe;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles;

POUR CES MOTIFS,



CA 24-12-11-09 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Geneviève Lachance**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'approuver la création d'un poste de technicien juridique au Service du greffe en fonction de la classe salariale 5 de la convention collective en vigueur et de recruter un technicien juridique.

Proposition adoptée.

8. SÉCURITÉ

8.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet traité.

8.2 SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet traité.

8.3 SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet traité.

9. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

10. ENVIRONNEMENT

10.1 COURS D'EAU

10.1.1 CORRECTION DE LA RÉSOLUTION 24-11-27-35 POUR L'OCTROI DE CONTRAT À GROUPE PLEINETERRE INC. AU MONTANT DE 17 650 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURIE DESTINÉS À L'ENTRETIEN DU COURS D'EAU ISABELLE À COTEAU-DU-LAC : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la résolution 24-11-27-35 du conseil du 27 novembre 2024 octroyant le contrat au Groupe Pleineterre pour le mandat de services professionnels destiné à l'entretien du cours d'eau Isabelle à Coteau-du-Lac;

CONSIDÉRANT QUE le bordereau de prix indiquait « taxe en sus » et que la résolution doit être corrigée pour indiquer que les taxes applicables s'ajoutent au montant du mandat;

POUR CES MOTIFS,

CA 24-12-11-10 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Pleau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Peter Zytynsky** et résolu

de corriger la résolution 24-11-27-35 pour l'octroi de contrat à Groupe Pleineterre inc. au montant de 17 650 \$ plus les taxes applicables pour les services professionnels d'ingénierie destinés à l'entretien du cours d'eau Isabelle à Coteau-du-Lac.

Proposition adoptée.

10.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES



10.2.1 SIGNATURE DU PREMIER AMENDEMENT À L'ENTENTE DE PARTENARIAT ENTRE ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC ET LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la résolution 24-04-24-17 autorisant la MRC à signer l'entente préliminaire de partenariat avec Éco Entreprises Québec (ÉEQ) pour la collecte et le transport des matières recyclables dans le cadre de la modernisation de la collecte sélective;

CONSIDÉRANT QUE l'annexe D de cette entente de partenariat définissant les modalités pour les écocentres et points d'apport volontaire prévoit notamment que :

- les contenants aérosols vides et le polystyrène expansé de protection doivent y être exclusivement récupérés;
- les matières recyclables récupérées pêle-mêle peuvent y être acceptées;
- le carton ondulé et les contenants en verre peuvent y être acceptés s'ils y sont déjà récupérés à la date de signature de l'entente;
- la MRC est responsable de la collecte et du transport des matières recyclables récupérées dans ses écocentres jusqu'au lieu de traitement désigné par ÉEQ et que ce dernier en remboursera les dépenses à la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le premier amendement à l'entente de partenariat prévoit que la MRC soit responsable du tri, du conditionnement et de la valorisation de ces matières recyclables pour l'année 2025 et que ÉEQ remboursera les dépenses liées à ces services;

POUR CES MOTIFS,

CA 24-12-11-11 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Geneviève Lachance**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant, le directeur général ou la directrice du greffe à signer le premier amendement de l'entente de partenariat entre Éco Entreprises Québec et la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans le cadre de la modernisation de la collecte sélective.

Proposition adoptée.

10.3 ÉCOCENTRES

Aucun sujet traité.

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

Aucun sujet traité.

11.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

Aucun sujet traité.

12. DÉVELOPPEMENT

12.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

12.1.1 PÔLES D'ÉCONOMIE SOCIALE EN MONTÉRÉGIE – MAINTIEN DES TROIS PÔLES D'ÉCONOMIE SOCIALE : APPUI

CONSIDÉRANT l'importance des coopératives et des organismes à but non lucratif (OBNL) du modèle de l'économie sociale sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges et de la Montérégie-Ouest;



CONSIDÉRANT le mandat et la mission de mobilisation que joue le Pôle d'économie sociale Vallée-du-Haut-Saint-Laurent depuis sa création en 2015;

CONSIDÉRANT l'importante implication et l'engagement des entreprises de Vaudreuil-Soulanges et des autres MRC de la Montérégie Ouest au sein du Pôle d'économie sociale Vallée-du-Haut-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT le renouvellement prochain des ententes entre le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) et les Pôles d'économie sociale du Québec;

CONSIDÉRANT la remise en question actuellement en cours au sein du gouvernement du Québec, et plus particulièrement au sein du MEIE, quant à la pertinence de la présence de trois organisations en Montérégie;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer une équité financière territoriale en Montérégie en raison de sa particularité populationnelle, politique et économique;

CONSIDÉRANT l'importance de l'ancrage territorial et la collaboration déployée par les trois Pôles d'économie sociale de la Montérégie avec l'ensemble des nombreux acteurs du territoire de la Montérégie;

CONSIDÉRANT l'importance des impacts qu'engendrerait une déstructuration de l'offre de services implantée par le Pôle d'économie sociale Vallée-du-Haut-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT la pertinence du Pôle d'économie sociale Vallée-du-Haut-Saint-Laurent pour l'accessibilité des services, l'engagement et la participation des entreprises d'économie sociale de Vaudreuil-Soulanges et des autres MRC de la Montérégie Ouest;

CONSIDÉRANT que le Pôle d'économie sociale Vallée-du-Haut-Saint-Laurent a démontré sa capacité à créer des partenariats économiques, sociaux et communautaires, notamment avec Développement Vaudreuil-Soulanges (DEV);

CONSIDÉRANT la recommandation du conseil d'administration du Pôle d'économie sociale Vallée-du-Haut-Saint-Laurent dont quatre administrateurs sont issus d'organismes et d'entreprises du territoire de Vaudreuil-Soulanges;

POUR CES MOTIFS,

CA 24-12-11-12 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Martel**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

de demander au gouvernement de :

- respecter la particularité de l'organisation du soutien à l'économie sociale en Montérégie; et
- préserver le financement ainsi que les ententes de collaboration avec les trois Pôles d'économie sociale de la Montérégie

de transmettre une copie de cette résolution à Mme Christine Fréchette, ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, à M. Christopher Skeete, ministre délégué à l'économie et responsable des dossiers de l'économie, M. Alexandre Vézina, sous-ministre adjoint au développement économique régional et à l'entrepreneuriat, à la Table de concertation régionale de la Montérégie (TCRM) et aux trois Pôles d'économie sociale de la Montérégie.

Proposition adoptée.

12.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.



13. **AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet traité.

14. **RAPPORT DES ÉLUS**

Aucun sujet traité.

15. **PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS**

Aucune question n'est posée par les citoyens.

16. **CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

CA 24-12-11-13 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Pleau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

que la séance soit levée à 13 h 50.

Proposition adoptée.

PATRICK BOUSEZ
Préfet

MARIE-HÉLÈNE RIVEST
Directrice du greffe de la MRC et
greffière-trésorière